

## AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 5 octobre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les usages permis dans la zone C3 ».

Le projet de règlement a pour but de permettre dans la zone C3 exclusivement, la classe d'usages « Commerce mixte (c5) » qui comprend tout établissement commercial et de services des classes d'usage c1, c2 et spécifiquement c3 b) (vente et location de véhicule léger domestique, sans service de réparation et d'entretien) ainsi que les établissements publics de la classe institutionnelle et administrative p2 autorisé dans la zone et un usage des classes d'usages h1, h2 et h3.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 12 au 26 octobre 2020, inclusivement.** Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée **à partir du 7 octobre 2020** sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à la page suivante : [www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite](http://www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite).

Les questions et commentaires pourront être soumis par écrit, du 12 au 26 octobre 2020, inclusivement :

✉ **Par courriel**, à Mme Pauline Vrain, greffière au [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca)

✉ **ou par la poste**, au 362 rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0 à l'attention de Mme Pauline Vrain, greffière.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le nom du projet doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le lundi 26 octobre 2020 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de règlement est également disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Daveluyville situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 6 octobre 2020.



**Pauline Vrain**  
Greffière



Zone C3 surlignée en jaune